**QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES**

***Mise à jour le : 24 avril 2020***

**TOSIKA FAMENO : Réponse en protection sociale aux moyens de transferts monétaires non conditionnels en milieux urbain et suburbain en milieux urbain et suburbain face au COVID-19**

## *Q1. Pourquoi a-t-on mis en place le TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse****: Le plan d’urgence sociale, dénommé TOSIKA FAMENO a été mis en place par l’Etat malagasy, avec l’appui des partenaires techniques et financiers (PTF), suite aux mesures de confinement annoncées par le Président de la République Malagasy dans les trois régions les plus touchées par le COVID19 à Madagascar, à savoir, Antananarivo, Toamasina et Fianarantsoa. Même si le déconfinement partiel est annoncé par le Président de la République dans ces régions, permettant aux populations de reprendre leurs activités économiques pour une demi-journée (de 6 à 13h), les mesures affectent toujours plusieurs ménages dont l’exercice de leur travail journalier est perturbé ainsi que ceux dont les revenus sont déjà fragiles.*

*TOSIKA FAMENO a pour objectif d’atténuer et de réduire les impacts économiques des mesures de confinement et de perturbation des activités économiques pour les catégories de ménages privés de ressources, ainsi que les ménages les plus pauvres et les plus exposés à un risque d’insécurité alimentaire. Cette initiative est en complément des mesures de dons alimentaires et de facilitation des accès aux produits de première nécessité (PPN) déjà mis en place par le Gouvernement malagasy ; il cible spécifiquement les ménages vérifiés comme étant les plus vulnérables.*

## *Q2. Qui sont les bénéficiaires du TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse*** : *Les bénéficiaires du TOSIKA FAMENO sont les ménages très pauvres et vulnérables, les plus exposés à un risque d’insécurité alimentaire ainsi que ceux dont les revenus sont interrompus et/ou perturbés à cause du confinement dans les trois régions confinées : Antananarivo – Toamasina et Fianarantsoa. Ces ménages sont au nombre de 141 600 issus de 474 fokontany (Antananarivo ville et suburbaine) pour Antananarivo, de 25 000 ménages issus de 150 fokontany pour Toamasina ville et suburbaine, et de 22 800 ménages issus de 145 fokontany pour Fianarantsoa et suburbaine.* ***Le total des bénéficiaires du TOSIKA FAMENO à Antananarivo, Toamasina et Fianarantsoa est donc estimé à 189 400 ménages****. Il est à souligner que les bénéficiaires dans le cadre du TMNC TOSIKA FAMENO sont les* ***ménages*** *et non les individus très vulnérables. Un ménage est défini comme étant l’ensemble des personnes habitant le même logement, partageant les mêmes repas et reconnaissant l’autorité d’une seule personne appelée chef de famille. Dans cette opération d’urgence sociale,* ***c’est le chef de ménage qui représente le ménage****.*

## *Q3. Combien reçoivent ces ménages bénéficiaires du TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse*** : *Chaque ménage bénéficiaire reçoit 100 000 ariary pour un mois et payable en une seule tranche.*

## *Q4. Comment le montant de 100 000 ariary a-t-il été fixé ?*

***Réponse****: Les moyens à disposition de l’Etat, le nombre des familles dans la nécessité, les études des manques à gagner dû au confinement et l’esprit de solidarité ont permis de déterminer le montant de 100.000 ariary.*

## *Q5. Etant données les mesures de confinement, comment vont se passer concrètement les transferts monétaires TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse****: Le paiement des transferts aux ménages bénéficiaires du TOSIKA FAMENO sera effectué par mobile money pour limiter les risques de contacts entre les personnes. Et, les ménages bénéficiaires pourront ensuite, s’ils le souhaitent, récupérer leur transfert en espèces auprès des agences de paiement tels que les opérateurs en téléphonie mobile, Paositra Money ou Western Union. Lors des retraits physiques, les mesures sanitaires de précaution pour lutter contre le coronavirus telle que la distanciation sociale seront respectées.*

## *Q6. Comment sont sélectionnés les ménages bénéficiaires ?*

***Réponse*** : *Les ménages bénéficiaires sont des ménages très pauvres et vulnérables, les plus exposés à un risque d’insécurité alimentaire ainsi que ceux dont les revenus sont interrompus à cause du confinement. Afin de bénéficier du TOSIKA FAMENO, les ménages candidats doivent d’abord s’inscrire de leur propre gré, au niveau des fokontany. Durant cette inscription, plusieurs informations concernant le ménage candidat sont recueillies. C’est le chef de ménage qui représente le ménage candidat lors de cette inscription et il doit se munir de son carnet de fokontany et de sa carte d’identité nationale. Les informations recueillies lors de cette inscription permettent de classer le ménage selon son degré de vulnérabilité pour devenir un ménage bénéficiaire. Être un ménage candidat ne signifie pas forcément être un ménage bénéficiaire. Seuls les ménages vérifiés comme étant les plus vulnérables de la communauté pourront bénéficier du TOSIKA FAMENO.*

## *Q7. Pourquoi seulement environ 166.000 ménages et certains fokontany sont ciblés à Antananarivo et Toamasina ?*

***Réponse****: Les moyens à disposition de l’Etat, les études de vulnérabilité des fokontany et l’esprit de solidarité ont déterminé la limitation du nombre des ménages ainsi que la priorisation des fokontany les plus vulnérables.*

## *Q8. Qui finance le TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse****: L’État Malagasy a mobilisé ses partenaires techniques et financiers, à savoir la Banque mondiale à travers le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID), ), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l’Union Européenne, le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), l’UNICEF, la Croix Rouge Malagasy, le CARE, l’Action Contre la Faim pour contribuer au TOSIKA FAMENO.*

## *Q9. Qui met en œuvre le TOSIKA FAMENO ?*

***Réponse****: Le leadership de la mise en œuvre des transferts monétaires non conditionnels en réponse au Covid-19, TOSIKA FAMENO, est assuré par les communes urbaines d’Antananarivo, Toamasina et Fianarantsoa. Le FID et le PAM, avec l’appui des PTF, assurent la réalisation du ciblage, l’enregistrement, le suivi des paiements des transferts aux ménages ciblés par les trois communes urbaines et consignées dans des listes définitives qu’elles transmettront au préalable à ces premiers. Le FID et les PTF apportent également leur appui dans le cadre de la gestion des plaintes mise en place par les communes urbaines.*

## *Q10. A l’instar de la distribution des dons alimentaires, si des ménages se sentent lésés et veulent se plaindre, comment leurs cas seront-ils pris en compte ?*

***Réponse****: Un système de réception des plaintes est mis en place dans le cadre du TOSIKA FAMENO. Une structure est à disposition pour recevoir et traiter les plaintes. Les ménages candidats et bénéficiaires ainsi que tous citoyens pourront avoir accès à différents dispositifs de gestion des plaintes : soit au niveau des communes soit au niveau des fokontany (à travers les boites de doléances), (en remplissant des formulaires ou par le biais d’enregistrement par écrit).*